1729 Bis

N° 1730 VENDREDI 9 AVRIL 1869 13me année

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce Journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

ABONNEMENT : Pour Roubaix, trois mois, 7 francs, 50 — » » six mois 14 » » — » » un an 25 » »

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, rue Nain, 1.

Les abonnements, annonces et réclames sont payables d'avance.

Toutes les communications relatives au Journal doivent être déposées la veille de la publication.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. Laffite-Bullier et Cie, 20, rue de la Banque.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. Havas Laffite Bullier et Cie pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

ROUBAIX, 8 AVRIL 1869.

Bulletin politique.

Les lettres de Bruxelles assurent que les informations transmises de Paris au cabinet de Bruxelles par M. Frère-Orban constatent les impressions favorables du chef du ministère et laissent pressentir l'accord du gouvernement français et belge sur les bases arrêtées diplomatiquement. Le gouvernement du grand-duché de Luxembourg a exprimé le vœu d'intervenir auprès de la commission mixte, afin d'appuyer le traité passé entre la Compagnie de l'Est et le chemin de fer liégeois-limbourgeois, ce traité lui assurant une communication directe avec la Hollande.

Nous n'avons pu mettre sous les yeux de nos lecteurs certains fragments du *livre vert* publié par le cabinet italien. Voici dans quels termes le *Journal de Paris*, qu'on n'accusera pas d'être une feuille cléricale, exprime son opinion sur l'ensemble des dépêches résumées dans ce recueil :

« Si le texte intégral des pièces publiées dans le *livre vert* répond aux résumés concis qu'on en donne, il faut convenir que ce recueil donne raison à ceux qui prétendent que, les élections faites, le gouvernement français, à moins qu'il ne soit contenu par la Chambre, livrera Rome à l'Italie et laissera le concile œcuménique se tenir où il pourra. »

On écrit de Vienne à la *Correspondance du Nord-Est*, que le général Menabrea vient d'adresser aux agents diplomatiques de l'Italie une circulaire ayant pour but de constater que les bruits relatifs à une alliance du gouvernement italien avec la France et l'Autriche ne sont pas exacts. Le ministre italien ajouterait que le cabinet de Florence n'est nullement disposé à s'embarquer dans des entreprises dangereuses, et qu'il fait au contraire tous ses efforts pour aider au maintien de la paix, dont la Péninsule a peut-être encore plus besoin que tout autre Etat dans l'intérêt de sa consolidation intérieure et de ses finances.

On apprend, par des lettres de l'extrême Orient, que la persécution sévit avec violence en Chine. Il n'y a guère plus de deux ans que M. François Mabileau, du diocèse de Nantes, fut cruellement mis à mort dans la ville de Yeou-Yang.

Le même crime vient d'être commis contre un missionnaire français, M. Jean François Rigaud, du diocèse de Besançon, avec un raffinement inouï de cruauté.

Ce missionnaire aurait été coupé en morceaux sur les marches mêmes de son autel, et plus de cent néophytes auraient partagé son sort.

Nous voulons douter de l'exactitude de ces nouvelles.

La candidature ou, pour être plus exact, le choix de Don Ferdinand de Cobourg pour le trône d'Espagne semblait décidément prévaloir à Madrid; déjà M. Olozaga, avait été chargé par le gouvernement, ainsi que quatre autres députés très-favorables au prince portugais, de se rendre à Lisbonne afin de communiquer directement à celui-ci « les vœux des cortès constituantes ». Au dernier moment, cette mission a reçu contr'ordre pour le motif que les avis sont partagés. Suivant une version, on aurait appréhendé, pour M. Olozaga et ses compagnons, les mauvaises dispositions de la population de Lisbonne, qui n'entendrait permettre à aucun prix l'élévation d'un prince portugais sur le trône d'Espagne; d'après d'autres informations, le ministre espagnol aurait reçu par dépêche l'avis officiel que le roi Don Ferdinand refuse formellement la couronne.

J. Reboux.

Un maire comme il en faudrait beaucoup.

L'*Industriel alsacien* publie le manifeste électoral de M. Jean Dollfus, maire de Mulhouse. M. Dollfus est libre échangiste; c'est dire que ses opinions commerciales ne concordent nullement avec celles que nous défendons ici. Mais il se porte comme candidat indépendant et, à ce titre, il mérite les sympathies de tous ceux qui croient que le pouvoir discrétionnaire a fait son temps. Voici quelques passages de sa profession de foi que nous recommandons à l'attention de nos lecteurs :

« On a insisté pour que je fasse connaître mes opinions. Je ne pensais pas « que cela fût bien nécessaire ; mes concitoyens les connaissent par ma vie tout « entière. Ils doivent savoir combien je « suis désireux de contribuer à tout ce « qui peut augmenter le bien-être et la « prospérité de mon pays, et que je ne « reculerai devant aucun des moyens qui « me paraîtraient devoir être employés « pour y arriver, LORS MÊME QUE JE POURRAIS ME TROUVER EN OPPOSITION AVEC LE « GOUVERNEMENT. »

M. Dollfus se déclare partisan du gouvernement parlementaire et il en réclame la condition fondamentale qui est le rétablissement de la responsabilité des ministres devant les Chambres. Il demande en première ligne la plus grande économie possible et un meilleur emploi de nos ressources par une réduction très-considérable de nos dépenses militaires et par tout ce qui peut empêcher la guerre.

L'honorable maire de Mulhouse termine ainsi :

« Je désire que le suffrage de mes concitoyens soit entièrement libre et ne subisse aucune autre influence que celle qui peut résulter de la confiance que ma candidature complètement indépendante, peut leur inspirer.

« Il doit être laissé aux électeurs liberté complète pour le choix de leurs candidats. On n'est le véritable représentant du suffrage universel, de l'opinion publique, qu'à cette condition. »

Voilà le langage qui convient au premier magistrat d'une grande cité.

J. Reboux.

Nous espérons que dans la discussion du budget, quelque précipité que le vote paraisse devoir être, il se trouvera bien des députés pour appeler l'attention du gouvernement sur la situation industrielle du pays, telle que le régime économique auquel on a soumis la France, régime du libre échange, d'une part, et de dépense à outrance, d'autre part.

On ne saurait se dissimuler que cette situation est des plus tristes. Vainement on a affirmé à diverses reprises que nous touchions au terme de nos maux. Vainement le discours prononcé par l'Empereur à l'ouverture de la session, avait déclaré que la crise était finie, et que les transactions avaient repris une féconde activité. C'étaient là de pures illusions qu'un optimisme complaisant avait trop facilement accueillies. La reprise annoncée dans les affaires n'a pas eu lieu, et les documents officiels, d'accord avec les plupart des plaintes des centres industriels, ne constatent que d'une façon trop manifeste l'existence persévérante, l'aggravation même des souffrances du travail national.

Certes, les doléances que les Chambres de commerce et les Chambres consultatives des arts et manufactures ne cessent de faire entendre, les pétitions qu'elles adressent à l'Empereur pour en appeler à sa sollicitude, étaient déjà de nature à éclairer le gouvernement sur le véritable état de choses. Il n'y a pas moyen de soutenir que ces organes de l'industrie se trompent, qu'ils ne connaissent pas les faits, que les maux dont ils se plaignent n'existent que dans leur imagination. Leur compétence ne peut pas être contestée. Ce sont ces Chambres, nommées par les fabricants, qui sont les mieux placées pour se rendre compte de la situation industrielle de chaque localité. Le gouvernement est d'ailleurs surabondamment renseigné par ses préfets, qui ne font que confirmer les assertions de ces Chambres représentatives des intérêts manufacturiers.

Ainsi, tous les avis, émanés des centres industriels, s'accordaient pour présenter la situation sous les plus sombres couleurs. Mais ce qui a dû porter la conviction dans l'esprit de nos gouvernants, si disposés qu'ils fussent à tout voir en beau, c'est l'ensemble des documents officiels qui témoignent de l'extrême apathie des affaires, de la décroissance des transactions. Il n'y a pas un de ces documents qui n'accuse les plus fâcheux résultats, et il n'est pas possible au gouvernement, quelque envie qu'il en ait, de récuser les enseignements de ces chiffres qu'il publie lui-même pour l'édification générale.

Prenons d'abord les états du commerce extérieur dressés par l'administration des douanes. Qu'y voyons-nous? que nos exportations ont suivi dans ces dernières années une progression décroissante. En 1866, nous avions exporté 3 milliards 88 millions; en 1868, ce n'a plus été que 2 milliards 906 millions; différence 183 millions. Si nous considérons en particulier nos exportations de produits fabriqués, la diminution est proportionnellement encore plus considérable, puisque d'un milliard 819 millions en 1866, elles se sont abaissées à 1 milliard 666 millions en 1868, ce qui indique une diminution de 153 millions. Ajoutons que cette diminution se fait surtout sentir sur nos exportations.

Ce qui rend nos chiffres encore plus significatifs, c'est que, tandis que nos exportations diminuaient ainsi, nos importations, au contraire, ne cessaient de s'accroître. De 2 milliards 793 millions en 1866, elles s'élevaient à 3 milliards 398 millions en 1868. De telle sorte que, pendant nos exportations décroissaient de 182 millions, nos importations s'accroissaient de 605 millions. Les choses en sont venues à ce point que la balance du commerce, qui autrefois était toujours en notre faveur, est maintenant de près de 300 millions à notre détriment.

Les bilans publiés par la Banque de France fournissent encore des indications dont on ne peut nier la malheureuse signification. La diminution de ses escomptes est un des faits les plus caractéristiques de l'affaissement du mouvement commercial. En 1866, elle avait escompté à Paris pour 2 milliards 509 millions d'effets de commerce; en 1867, ce n'était plus que 2 milliards 256 millions ; en 1869, le chiffre descendait à 2 milliards 143 millions. D'où ressort, de 1866 à 1868, une différence de 366 millions. Le Portefeuille s'est-il élevé depuis le commencement de l'année courante? Pas le moins du monde; il a diminué de semaine en semaine; il a perdu plus de 150 millions du 7 février au 25 mars 1869; il est tombé de 628 millions à 477 millions seulement.

Et qu'on ne dise pas que cette diminution du Portefeuille de la Banque de France est la conséquence d'une crise générale qui sévit en Angleterre aussi bien qu'en France. Les faits sont ici en opposition manifeste avec cet argument dont on use beaucoup trop dans les régions gouvernementales, et qui consiste à alléguer que notre commerce ne fait que partager, dans les circonstances présentes, le sort du commerce universel. Ce qui prouve, en effet, combien cette assertion est inexacte, c'est que, tandis que le portefeuille de la Banque de France éprouvait du commencement de janvier à la fin de mars, une perte de plus de 150 millions, le portefeuille de la Banque d'Angleterre, se trouvait, le 17 mars, à 20 millions près, au même chiffre que le 6 janvier. La comparaison, du reste, semblera encore plus saisissante, si l'on veut réfléchir que la Banque d'Angleterre a dû, par suite de l'activité des transactions, porter le taux de son escompte à 3 0/0, tandis que la Banque de France, avec un portefeuille décroissant sans cesse, et un encaisse métallique de plus en plus exubérant, doit laisser le taux de l'intérêt à 2 1/2 0/0.

Autre indice non moins significatif de la stagnation des affaires. Les recettes des chemins de fer vont en s'affaiblissant comme les escomptes de la Banque de France. Ainsi, comme le fait remarquer la *Presse*, l'augmentation kilométrique des recettes, qui avait été, en moyenne de 25 0/0 dans la première quinzaine de janvier, sur les cinq grandes lignes, est tombée à 1 0/0 à peine dans la quinzaine du 26 février au 11 mars. Cela est tout simple; quand le papier de commerce diminue, le transport des marchandises se ralentit également. Ce sont deux effets parallèles d'une même cause.

Mais quelle plus triste preuve des souffrances du commerce et de l'industrie que cet accroissement continu des faillites qui se manifeste depuis quelques années?

Veut-on savoir quelle a été la progression à Paris seulement ? En 1866, le nombre des faillites déclarées par le tribunal de commerce de la Seine était de 1,500 en 1867, il était de 1620 ; en 1868, il est monté à 1,843. Ainsi dans le département de la Seine, le nombre des faillites s'est accru de 25 0/0 en trois années. Et, ce qui doit être surtout remarqué, c'est que ces faillites se sont multipliées à Paris, malgré l'excitation artificielle donnée par les travaux de M. Haussmann à l'industrie de la capitale.

Le nombre des sinistres a également atteint, dans nos divers centres manufacturiers, des proportions inconnues jusqu'alors. Combien de fabriques qui se sont fermées à Roubaix ! A Lille, de 43 filatures de coton qui existaient en 1860, il n'en reste plus que 30. La plupart des fabriques de tulles unis ont disparu. Quant à la filature de lin, il nous suffit de rappeler qu'à Dunkerque six établissements sur dix sont en liquidation, et qu'à Lille les nombreuses manufactures du même genre qui sont à vendre ne trouvent pas d'acheteurs.

Même situation dans l'Est. Une bonne partie des filatures de coton de l'Alsace ne marchent plus pour le compte des créanciers, et à chaque instant on apprend la fermeture de quelque fabrique dans les Vosges.

On comprend que tout cet amoindrissement du travail manufacturier ne peut avoir lieu sans que les ouvriers s'en ressentent. La plaie du chômage s'étend, les salaires baissent, et par suite le paupérisme gagne de plus en plus du terrain. Nous en avons un exemple à Paris même, et l'on a cité les circulaires des bureaux de bienfaisance des arrondissements de Paris, qui font des appels pressants à la charité publique, en signalant l'accroissement considérable du nombre des pauvres à secourir.

Enfin, si tous ces avertissements qui s'accumulent n'étaient pas compris du gouvernement, il en est un auquel il doit être plus sensible, parce qu'il le touche d'une façon plus directe. Nous voulons parler de la situation du revenu public. Il n'est plus ce temps où nos recettes s'accroissaient d'une façon merveilleuse, où l'on avait été jusqu'à dire que les ressources de la France étaient inépuisables. Le revenu public ne pouvait prospérer quand l'industrie nationale était en souffrance. Les produits des contributions en 1867 ont à peine atteint le même chiffre qu'en 1866 et l'année 1868, qui devait profiter des consommations arriérées des années précédentes, n'a pas même vu se réaliser la progression qu'autrefois on obtenait en un an. Si le gouvernement a pu croire un moment, d'après les recettes de janvier qui ont présenté une augmentation de 5,307,000 francs, que le revenu public allait reprendre un certain essor, il aura bien vite été détrompé par les résultats du mois de février qui n'accusent plus qu'un accroissement de 875,000 francs. Tant il est vrai que la prétendue reprise annoncée dans le discours du trône, était réellement fictive, et que la crise, après une durée de trois années, ne touche pas encore à sa fin.

Maintenant quel enseignement faut-il tirer de cette situation douloureuse qui se trahit par des signes incontestables ? Cet enseignement, c'est qu'il n'y a pas de nation, si riche et si forte qu'elle soit, qui puisse résister à un régime économique tel que celui qui est mis en pratique chez nous. Que fait-on ? D'une part, on augmente incessamment les dépenses, à ce point que le budget, qui était de 1,500 millions en 1852, est arrivé progressivement au chiffre de 2 milliards 2 ou 300 millions. D'autre part, on paralyse les forces contributives du pays, en s'entêtant à maintenir des traités de commerce qui réduisent de plus en plus le travail national. Ainsi, en même temps, qu'on dépense davantage, on amoindrit la source principale de ses revenus. C'est de cette façon que se ruinent les fils de famille; c'est également ainsi que se ruinent les Etats.

Le secrétaire de la rédaction.
A. Planquette.

(*Journal de Paris.*)

CORRESPONDANCE PARISIENNE

Paris, mardi 6 avril.

C'était hier le jour de l'*opposition constitutionnelle* ; nous donnons cette qualification et non celle de tiers parti à ce groupe de députés parmi lesquels on remarque MM. Buffet, De Talhouet, Louvet, Segris, etc. Trois de ces honorables ont parlé le même jour, et ont montré une fermeté de langage et d'idées qui a produit sensation.

Je laisse de côté l'incident Séguier dont on peut croire que le dernier mot n'est pas encore dit; mais il faut constater que la question des candidatures officielles a été de nouveau remise sur le tapis. De nouveau, le ministre de l'intérieur a affirmé la volonté du gouvernement de ne pas renoncer au principe des candidatures patronnées.

Dans les couloirs, il était question d'une provocation de M. Girot-Pouzol qui aurait été portée à M. Baroche par les deux témoins MM. Brame et Bethmont. On ne croit pas cependant qu'une rencontre ait lieu. Des amis communs interviendront : on dit même ce soir que l'affaire s'est arrangée.

On dit que la loi sur les livrets sera discutée dans l'intervalle qui séparera la discussion générale du budget de la discussion des articles, afin que la Chambre n'ait plus aucune loi à voter après le vote de l'ensemble des lois de finances.

Le Sénat doit entendre aujourd'hui le rapport de M. Delangle concernant le traité de la ville de Paris et du Crédit foncier. Il a encore paru sur cette question une nouvelle brochure : *Le Crédit foncier et l'Opinion publique*, par Louis Delmas, avocat.

L'auteur s'attache particulièrement à montrer que les porteurs des fameux bons de délégation avaient tout intérêt à accourir au Crédit foncier, où on les achetait, ainsi ramenés au type d'obligation de la ville à 500 fr., à des prix plus élevés que les prix qu'on offrait ailleurs; et que c'est à tort qu'on a mêlé les mots de commission et d'intérêt supplémentaire à une opération aussi simple.

Jusqu'à la fin de la session, il est à croire que la situation extérieure ne se modifiera pas. Cependant on n'est pas sans inquiétude à propos du retard que subit la réunion de la commission mixte qui doit examiner l'affaire belge. On se demande si elle pourra avoir terminé ses travaux au moment où le Corps législatif se dissoudra. D'un autre côté, le silence qui se fait sur les rapports de la Prusse et de la France et les préparatifs de guerre que les deux puissances poursuivent avec une égale activité, sont jugés de mauvais augure. On attend donc avec impatience la fin de la session, pour savoir ce qui suivra ; car c'est seulement alors que se décidera la paix ou la guerre. C'est alors que nous saurons si le gouvernement dirige toutes ses forces vers le scrutin pour